

Séance du 28 juillet 2005

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

*Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.*

-oOo-

**PRESENTS** : Dr Grenet, Maire-Président ; MM. Etchegaray, Millet-Barbé, Labayle, Pommiez, Massé, Delas, Mme Dufrêne, M. Saussié, Mme Favoreu-Dumas, Adjoint ; MM. Laroche, Lozano, Mmes Ipharraguerre, Bordenave, Boé, Chabaud-Massoni, Darmendrail, Jeambrun, Lauqué, Bédarrides, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Melle Carreiro, M. Charrier, Mmes Doucet-Joyé, Levraud, M. Hontabat, Mme Larran-Lange, M. Causse, Mmes Bisauta, Capdevielle, MM. Casenave, Larralde, Conseillers Municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : Mme Durruty à M. le Maire ; M. Gommez-Vaez à M. Pommiez ; Mme Chevrel à Mme Boé ; Mme Lougarot à M. Larralde.

**EXCUSE** : M. Sarhy.

**ABSENT** : M. Trunet.

**SECRETAIRE** : Mme Doucet-Joyé.

**OBJET** : ESPACES PUBLICS - Quais de l'Adour - requalification de l'avenue Capitaine Resplandy - Consultation de maîtres d'oeuvre.

M. LABAYLE présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

La Ville de BAYONNE souhaite requalifier son entrée de ville par l'avenue Capitaine Resplandy (RD 52), en rive gauche de l'Adour, en réalisant un nouveau partage du domaine public entre le trottoir, les zones de stationnement, la chaussée, des espaces verts et un site propre partagé de 3 m de large pour les piétons et les cyclistes.

L'étroitesse de l'emprise disponible sur plusieurs tronçons nécessite une extension sur le domaine fluvial :

- par la création d'un « deck », passerelle pour piétons et cyclistes qui serait située immédiatement en amont du pont St-Frédéric ;
- par un élargissement du quai sur une largeur de 3 m et une longueur de 370 m entre les sites SAFAM et Guyenne et Gascogne.

D'autre part, une inspection détaillée et un diagnostic réalisé sur les murs de quai ont révélé des désordres qu'il convient de réparer avant tous travaux de réhabilitation de la voirie.

La Ville de BAYONNE a lancé en Mai 2005 un appel d'offres ouvert afin de désigner un maître d'œuvre possédant toutes les compétences et technicités nécessaires à la construction ou à la réparation de tels ouvrages et murs de quai.

Les études et les travaux seront réalisés sur plusieurs exercices budgétaires si bien que le marché se décompose en une tranche ferme et quatre tranches conditionnelles.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le mercredi 27 Juillet 2005 et a retenu l'offre de la société ECCTA pour un montant de 264 316 €TTC.

Je vous demande d'autoriser M. le Député-Maire à signer avec la société ECCTA le marché de maîtrise d'œuvre.

Les crédits nécessaires à la rémunération de la partie de mission réalisée en 2005 ont été inscrits à l'occasion de la DM1. Ils seront complétés au B.P. 2006.

Ces dépenses de maîtrise d'œuvre seront intégrées à la convention de maîtrise d'ouvrage qui sera signée avec le Conseil Général des Pyrénées Atlantiques et la Communauté d'Agglomération B.A.B. qui cofinancent cette opération.

Adopté.

M. Larralde s'abstient.

Ont signé au registre les membres présents.